

## **FONDS DE GARANTIE - SARVI**

Demande d'aide au recouvrement à compléter intégralement et à renvoyer à l'adresse suivante : FONDS DE GARANTIE - SARVI TSA 10316 – 94689 – VINCENNES CEDEX

Numéro vert ▶ 08 05 77 27 84 Pour plus d'information ▶ <a href="https://www.fondsdegarantie.fr/sarvi/">https://www.fondsdegarantie.fr/sarvi/</a>

## **▼ VICTIME**

Votre identité (demandeur) (1)						
Civilité	Madame	Monsieur				
Nom de naissance						
Nom d'usage						
Prénoms						
Né(e) le		à	Pays			
Adresse						
Code postal		Commune				
N° de téléphone		E-mail				
Profession						
				_		
Identité de la victime (à remplir si la victime de l'infraction n'est pas le demandeur) (2)						
Civilité	Madame	Monsieur				
Nom de naissance						
Nom d'usage						
Prénoms						
Né(e) le		à	Pays			
Adresse						
Code postal		Commune				
Profession						
Représentée légalement par (si la victime est mineure ou majeur protégée) :						
, 3 - 1, 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1						
Préciser le lien de parenté ou la relation de droit ou de fait existant entre le demandeur et la victime :						
Je demande à mon bénéfice l'exécution de la décision de justice rendue le :						
par:						
. (Indiquer le type de juridiction ayant rendu la décision)						
▼ INFORMATIONS RELATIVES A L'INFRACTION						
Date de l'infraction						
Département de l'infraction						
·						

<sup>(1)</sup> Le demandeur est la personne physique à laquelle sont alloués les dommages et intérêts, ou la personne présentant la demande au nom de la victime (représentant légal, avocat, etc.)

<sup>(2)</sup> La victime est la personne à qui la décision de justice alloue des dommages et intérêts

## ▼ INFORMATIONS RELATIVES A VOTRE INDEMNISATION Montant des dommages et intérêts accordés par la juridiction : ■ Montant des frais de procédure accordés par la juridiction : (Articles 375 ou 475-1 du Code de procédure pénale) Avez-vous perçu des sommes du ou des auteurs (3) de l'infraction ou de leur assureur : OUI NON Si OUI précisez le nom de l'auteur et le montant Avez-vous perçu des sommes de votre assureur : OUL NON Si OUI, précisez le montant et joindre les justificatifs : OUI Avez-vous saisi la CIVI (Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions) pour la même affaire : NON Un huissier est-il actuellement en charge de récupérer les sommes pour votre compte : OUI NON ▼ RENSEIGNEMENTS EVENTUELS SUR LE OU LES AUTEURS (3) Adresse: A complèter uniquement si celle-ci est différente de celle inscrite dans la décision pénale Coordonnées téléphoniques - Si vous en avez connaissance : IL EST IMPERATIF QUE CE FORMULAIRE SOIT INTEGRALEMENT COMPLETE, DATE ET SIGNE PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE A LA DEMANDE a. Copie complète de la décision pénale vous accordant des dommages et intérêts, revêtue de la formule exécutoire (4)

- **b.** Copie du certificat de non-recours (5)
- c. Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité
- d. Attestation sur l'honneur datée de moins de deux mois et signée, indiquant l'absence de paiement de la part de(s) auteur(s) ou le montant perçu de l'auteur ou de votre assureur, ou l'échéancier de paiement le cas échéant
- e. Relevé d'identité bancaire (RIB) au nom de la victime ou RIB CARPA
- f. Si vous avez saisi la CIVI (Commission d'Indemnisation des victimes d'Infractions), copie de la décision et de sa notification

Pour obtenir les pièces a. et b. vous pouvez :

- → vous adresser au greffe du tribunal ayant prononcé la décision ou,
- → vous rendre sur le site <a href="http://www.justice.fr/">http://www.justice.fr/</a> pour télécharger les formulaires « Demande de décision pénale », « Demande de certificat de non appel ou de non opposition » ou effectuer directement votre demande en ligne

## **▼ PIECES FACULTATIVES**

Afin de faciliter la récupération des sommes auprès de l'auteur, tous les éléments complémentaires en votre possession peuvent être fournis concernant notamment ses revenus (exemple : les coordonnées de son employeur) ou son patrimoine (exemple : la liste et l'adresse des biens immobiliers dont il est propriétaire). Ces éléments peuvent nous être adressés sur papier libre.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document. Je reconnais le Fonds de Garantie subrogé dans mes droits à indemnisation à hauteur des sommes reçues et lui donne le cas échéant mandat pour recouvrer le reste de ma créance.					
Fait à	Le:	Signature du demandeur :			

<sup>(3)</sup> Le ou les auteurs sont les personnes condamnées à verser des dommages et intérêts à la victime

<sup>(4)</sup> La formule exécutoire est une mention tamponnée généralement en bas du jugement. Elle commence de manière suivante : « En conséquence, La République Française mande et ordonne à tous Huissiers de Justice... », Si cette mention ne figure pas sur votre décision de Justice, il faut en faire la demande auprès du Greffe du Tribunal/Cour d'appel/Cour de Cassation ayant rendu la décision https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R18631

<sup>(5)</sup> Le certificat de non-recours atteste que la décision pénale ne peut plus être contestée par une partie et faire l'objet d'une voie de recours. En fonction de la juridiction ayant rendu la décision, le certificat de non-recours sera soit un certificat de non-appel, soit un certificat de non-pourvoi. – ATTENTION : Certaines situations particulières nécessitent des éléments complémentaires lorsque le/les auteur(s) n'étai(ent) pas présent(s) à l'audience. Dans ce cas, consultez le lien suivant : https://www.fondsdegarantie.fr/sarvi/